

Article 11 - Effets sur les droits soumis à enregistrement

Les effets de la procédure d'insolvabilité concernant les droits du débiteur sur un bien immobilier, un navire ou un aéronef, qui sont soumis à inscription dans un registre public, sont régis par la loi de l'État membre sous l'autorité duquel ce registre est tenu.

MOTS CLEFS: Immeuble

Biens corporels

Registres publics (inscription)

Procédure d'insolvabilité

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source: <https://www.lynxlex.com/fr/text/insolvabilit%C3%A9-r%C3%A8gl-13462000/article-11-effets-sur-les-droits-soumis-%C3%A0-enregistrement/456#comment-0>